



Le permis de conduire « B » est devenu aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation ainsi qu'un élément de la lutte contre l'insécurité routière. Mais l'obtention de ce précieux sésame peut s'avérer onéreuse pour certains. Devant ce constat, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Smarves met en place :



### La « Bourse au permis de conduire «B » »

Il s'agit d'une participation du C.C.A.S pour aider les jeunes Smarvois et Smarvoises âgé(e)s de 15 à 25 ans à financer une partie de leur permis de conduire « B » »

Un montant de **100 euros** maximum sera attribué au bénéficiaire

Quelles sont les conditions pour postuler ?

Avoir entre 15 ans (conduite accompagnée) et 25 ans et être domicilié à Smarves

Suivre avec assiduité les cours théoriques dispensés par l'Auto-école Charrier conventionnée par la Mairie de Smarves

Réussir son code dans l'année suivant la signature de la convention

Cette aide est uniquement réservée au passage du permis de conduire « B »

Après l'obtention du « code », le montant octroyé (100 €) sera versé directement au candidat qui devra en justifier auprès du C.C.A.S en lui produisant copie de son attestation de réussite.

À qui s'adresser pour faire une demande ?

Auto-école Charrier – 6 bis rue de la Cadoue- 86240 - Smarves



Françoise ROUSSEAU (Adjointe-C.C.A.S) – Philippe CHARRIER (gérant Auto-école de Smarves) – Philippe BARRAULT (Maire) lors de la signature de la convention liant la Commune et l'Auto-école dans le cadre de la « Bourse au permis de conduire « B » ».